



pouvoir aux fins d'exécution

Par **titisss**, le **28/03/2019** à **16:11**

Bonjour,mon ancien propriétaire à été codamné par un jugement rendu le 12 juin 2018 à me payé le somme de 800euros en application de l'article 700 du code de procédure civile,à ce jour je n'ai toujours pas de règlement.Si je mandate un huissier aurai-je des frais.Merci